

Dossier du BHI No. S1/1450

LETTRE CIRCULAIRE 3/2002
31 janvier 2002

**MAINTIEN DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
(GESTION DES DONNEES) AU BHI**

Références: - LC 30/1998 du BHI en date du 13 juillet 1998.
- Décision No. 8 de la 2e Conférence h.i. extraordinaire (Mars 2000).

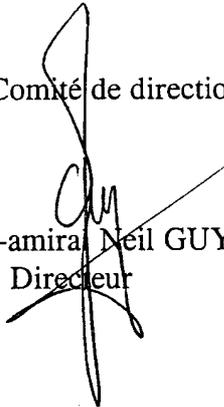
Monsieur,

Conformément à la Décision No. 8 de la 2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE), l'opportunité de maintenir le poste d' AT (Gestion des données) au BHI a été soigneusement examinée par le Comité de direction.

Compte tenu de l'importance croissante prise par la gestion des données dans les travaux du BHI, tout particulièrement en ce qui concerne la cartographie électronique, le Comité de direction a jugé essentiel de maintenir ce poste en vue de l'accomplissement efficace des travaux du Bureau tels qu'ils sont décrits dans le programme de travail intersession de l'OHI adopté par la Décision No. 3 de la 2e CHIE. Le Comité de direction a, par conséquent, décidé de reconduire ce poste pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 2002.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,


Contre-amiral Neil GUY
Directeur